Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

8 décembre 2015

Compte-rendu CFDT du Comité Technique
Du 8 décembre 2015

Le comité technique est présidé par M. RICHEFOU.

Le procès verbaux du CT du 20 octobre sera approuvé au prochain CT.

B. SUJETS PROPOSÉS PAR LE SYNDICAT CFDT

Bl – CODIR : composition actuelle. Quel cheminement de l'information des décisions prises vers les agents concernés ?

M. le directeur général des services intervient sur le sujet. Le CODIR est tel qu'il était à son arrivée. Il nous indique qu'après chaque comité de direction, un relevé de décision est communiqué aux membres sous 8 jours. Les directeurs des différents services ont en charge alors de diffuser les informations qui leur semblent pertinentes dans les services par le biais des chefs de service qui à leur tour en informe les agents. Il s'engage à en reparler au prochain CODIR afin de fluidifier l'information.

Analyse CFDT : La transmission d'information auprès des agents nous semble un élément indispensable dans la cohésion de groupe. Cela accroit la compréhension de la politique menée par le département auprès de ses agents. Elle évite les incompréhensions et bruits de couloir.

A. SUJETS PROPOSÉS PAR L'ADMINISTRATION

Avis obligatoire

Al - Transformations d'emplois

2 transformations de poste ont lieu suite à la réussite à des concours
-1 poste de rédacteur principal de 2 ème classe en poste d'attaché territorial
- 1 d'adjoint technique de 2 ème classe en poste d'agent de maîtrise

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou Tel répondeur fax 02 43 66 54 02- eMail : CFDT@cg53.fr
Portable : 07 77 25 46 04

A2 - Bilan sur modalités du temps de l'Unité accueil éducatif renforcé suite aux CT du 11 juin et du 2 juillet 2015

M. BEAUDET nous expose le premier bilan.
Ce service a deux missions principales
- un soutien auprès des maisons d'accueil et assistants familiaux
- l'application du protocole auprès des Mineurs Isolés Etrangers (MIE).
80 % de l'activité du service tourne autour de cette dernière activité cette année.
Pour ce qui est de l'organisation du service, il n'y a eu que 4 dépassements de plage horaires (8h-20H) depuis juin dernier. L'amplitude moyenne des journées des agents de cette section est de 8h45-18h15. Les astreintes sont au nombre de 3 et ont eu lieu ces 15 derniers jours. L'astreinte de cadre est privilégiée. Un bilan en juin prochain sera fait pour voir la pertinence du maintien de ces astreintes. L'équipe est constituée de 3 agents dont un contractuel.

Commentaires CFDT : Nous ne doutons pas de la nécessité de cette structure. Elle a tout son sens mais l'effectif nous semble fragile.

A3 – Fermeture de l'unité d'exploitation d'AMBRIÈRES LES VALLÉES

Intervention de la directrice de la DRB. Un chef d'équipe et deux agents ne peuvent plus permettre un bon service sur AMBRIÈRES. Cette fermeture a été annoncée aux agents le 17 novembre dernier. L'équipe des 10 agents fonctionne déjà sur les deux secteurs LASSAY et AMBRIÈRES. Les mêmes dispositions qu'à COSSÉ ont été proposées aux agents à savoir une voiture du CD53 pour un covoiturage d'AMBRIÈRES à LASSAY pour au moins 2 ans pour les 3 agents actuellement sur AMBRIÈRES.

Analyse CFDT : Le conseil départemental a décidé depuis de nombreuses années à ne pas maintenir l'effectif d'AMBRIÈRES et de renforcer celle de LASSAY. Les locaux sont mieux adaptés et ont encore été améliorés pour accueillir les agents d'AMBRIÈRES. Nous regrettons la fermeture d'un site sur le département. Nous espérons que l'effectif global de l'unité d'exploitation de LASSAY (2 chefs d'équipe et 10 agents) ainsi constitué suffise à remplir l'ensemble des missions qui leur sont demandés.

Commentaires CFDT : Nous nous sommes abstenus car nous craignons que cet effectif ne diminue dans les années à venir (une équipe pérenne pour la direction est constituée des 2 chefs d'équipe et de 6 à 7 agents). Nous savons que la politique du président du conseil départemental est que tout remplacement d'agent doit faire l'objet d'une étude pour en voir sa pertinence. Pertinence budgétaire ou de travail effectif ne font pas bon ménage en ce temps de crise.

A4 –Présentation du projet de conservation avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

L'action menée depuis 2013 pour le conseil départemental permet de déposer un dossier auprès du FIPHFP. Ce dernier permettra de conduire des actions pour l'insertion des personnes handicapées dans notre collectivité par l'achat de matériel adapté ou par la formation de tuteurs pour accompagner ces nouvelles recrues. Le dossier présenté par la chef du service conditions de travail et relations sociales passera devant le comité local du FIPHFP au cours de 1 trimestre 2016. Tout au long des 3 années à venir nous suivront à travers les 3 commissions (communication et sensibilisation, recrutement et maintien dans l'emploi) les actions menées sur ces sujets.

A5-Ajustement de l'organigramme de la Direction de l'autonomie.

Les 2 modifications d'organisation concernent la création de deux services :la mission MAIA à la demande de l'ARS et l' intégration de la mission « démographie des professionnels de santé » (auparavant rattaché à la DTECV).

A6-Ajustement dans l'organisation de la Direction de la solidarité enfance, famille et insertion

La nouvelle organisation de cette direction nécessite encore quelques ajustements. Un poste glisse de la DIH et un autre de la DASE vers la Cellule Accompagnement évaluation et prospective.

Commentaires CFDT : Les missions de cette direction vont donc être elles aussi impactées. Nous n'avons pas abordé ce sujet lors de ce Comité technique. Nous espérons que les agents de cette direction en sachent plus que nous.

Avis non obligatoire

A7 –Information relative aux modalités d'instruction des demandes et de préparation des décisions d'attribution des aides et prestations financières des politiques départementales économie, touristique et culturelle à compter de l'année 2016

Au niveau économie, la loi NOTRe donne la compétence économique à la région. Le Département va signer le 8 décembre après-midi un « partenariat »via une nouvelle structure Espace Entreprise 53 qui regroupe la Chambre de commerce et de l'industrie, le Conseil régional des Pays de la Loire, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et sa délégation mayennaise, Mayenne Expansion et Mayenne Initiatives. Il n'y a pas de mise à disposition d'agents du CD53 ni de moyens pour cette structure.
Au niveau du tourisme, certaines instructions d'aide pourraient ne plus être du ressort du département. Ce service va donc perdre certaines de ses compétences. Le département ne fera aucun transfert de moyen vers Mayenne Tourisme.
Au niveau culture, le Département ne modifiera pas son budget et souhaite garder un niveau de culture identique dans le département mais veut créer un partenariat avec Mayenne Culture. Pour M. le président, il y a une forme de doublon entre Mayenne Culture et la direction culture du Département. Une mise à disposition des agents de ce service est prévue.

Commentaires CFDT : Notre principale inquiétude se tourne vers les agents de ces différents services au sujet de leur mise à disposition(lien avec le département, fiche de poste, évolution de carrière). M le directeur de la DTECV nous a indiqué prévoir une réunion rapidement afin de présenter aux agents les nouvelles missions que ces agents pourraient être amenés à effectuer. Le seul doublon qu'il y a en Mayenne Culture et le service du Département se résumerait au mot « Culture ». Pour l'instant, les partenaires du département savent que le département alloue des subventions pour promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire et que Mayenne Culture demande lui des subventions pour pouvoir organiser des manifestations. Demain lorsque ces mêmes partenaires auront affaire à Mayenne Culture les choses seront plus confuses.
Les CAP devront être consultées avant la mise à disposition des agents. Une inquiétude perdure par rapport à ce qui ressemble au démantèlement de la DTECV.

A8 – Bilan des emplois d'avenir et contrats d'apprentissage suite au Comité Technique du 25 Septembre 2014

Un jeune emploi d'avenir a trouvé un emploi avant la fin de son contrat. Il reste 28 emplois d'avenir qui doivent terminer leur contrat pour la plupart en 2016. Le discours par lequel le Conseil départemental ne prolongerait pas leur contrat au-delà des 3 ans n'est pas forcement entendu pour les jeunes.
Il y a actuellement 13 apprentis (7 en 2ème année, 1 redoublant et 5 en 1ère année). 4 ont une reconnaissance de travailleur handicapés. Le président remercie les maîtres d'apprentissage.

Commentaires CFDT : Le discours du conseil départemental qui dit considérer ces emplois comme ayant créé une zone de confort dans les services nous a interloqués. M. le Président nous a dit ratifier toute demande argumentée et validée aux différents niveaux de décision. Mais il nous a aussi informé de son engagement de 0% d'augmentation de masse salariale pour l'année 2016. Il va donc y avoir des « zones d'inconfort » qui vont se créer tout au long de cette année..

C. SUJETS PROPOSÉS PAR LE SYNDICAT CGT

C 1 – Obtention des titres restaurants au sein de l'instruction

Une étude sera faite et une restitution sera donnée au CT du 13 juin

C2-Motion sur la cotisation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Cette motion visée à demander le maintien à 1 % de cotisation obligatoire pour le CNFPT. Cette motion appelée également à la conquête des 3 % de cotisation.
La motion devient infondée au vu du maintient de la cotisation à 1%

Commentaires CFDT : Nous sommes d'accord pour que la subvention reste à 1 %. Ce taux a été validé par ailleurs par le gouvernement avant le CT. Pour ce qui est des 3 %, ce taux nous semble aberrant. Il faudrait par là même augmenter le prélèvement patronal et donc augmenter d'autant la masse salariale, ce qui serait défavorable aux recrutements, aux avancements et promotions internes ainsi qu'aux remplacements ponctuels. Le tout serait donc finalement préjudiciable aux agents.

Point d'actualité

- Un nouveau décret est sorti qui attribue des heures pour les agents ayants des mandats électifs et les pompiers volontaires.
- Le règlement intérieur va être revu après l'arrivée de la nouvelle DRH.
- L'utilisation du parking souterrain a été revue. Il est réservé en priorité aux élus lors des jours de commissions et de session. Il nous est apparu que cette nouvelle organisation présentera des inconvénients pour le travail de certains agents. M le directeur général des services en a conscience et a déjà acté certains assouplissements et aménagements. Nous souhaitons que ces nouveaux aménagements soit communiqués via le RH afin que l'ensemble des agents en ait connaissance.